

PROCEDURE VAE DE L'UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE

Les diff rentes  tapes de la proc dure VAE

1. Recevabilit  et faisabilit  de la demande

Information – Orientation

L'accueil et le conseil se fait tout au long de l'ann e par le Pole VAE du Service Commun de Formation Continue de l'Universit .

Pour aider le candidat dans sa r flexion et l'accompagner dans sa recherche d'information, nous lui proposons un guide de « questionnement sur le projet de dipl me » t l chargeable sur notre site.

Pour le candidat, cette  tape permet :

- De v rifier que la VAE est le dispositif le mieux adapt    son projet personnel et professionnel
 - D'identifier le dipl me le plus en rapport avec ses acquis
 - D'initier une recherche de financement de la prestation VAE.
- **Si le projet de VAE concerne un dipl me de l'universit  d'Evry,** la premi re  tape consiste   :
- Envoyer la fiche contact, t l chargeable sur notre site, accompagn e d'un CV d taill  et d'un courrier argumentant la demande ;
 - Participer   une r union d'information collective (organis e mensuellement, sans inscription ni engagement).

Pour connaitre les prochaines dates, consulter la page VAE de notre site internet : <http://www.univ-evry.fr>

- **Si le projet n'est pas d fini   ce stade** (pourquoi une VAE ? pour quel projet professionnel et/ou personnel, quelle certification ?) il est utile au pr alable de solliciter un entretien conseil gratuit :
- Apr s d'un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) : d finition du projet professionnel, recherche d'un financement. Pour en savoir plus : <http://www.mon-cep.org/>
 - Apr s d'un conseiller d'une antenne conseil en VAE : aide   l'identification d'une certification en lien avec l'exp rience. Coordonn es des antennes VAE : <https://www.defi-metiers.fr/>

Constitution du dossier de recevabilit 

Suite   la r union d'information mensuelle et un premier  change avec le candidat, ce dernier r alise un dossier de recevabilit .

Un avis consultatif sur l'opportunit  de s'engager dans la d marche pour le dipl me choisi est alors donn  (ad quation de l'exp rience avec le niveau et le contenu du dipl me sollicit ).

2. Obtention d'un financement et contractualisation

Si le candidat décide de s'engager dans la démarche de VAE, une convention ou un contrat est alors établi en fonction du financement obtenu.

L'inscription administrative au diplôme est réalisée à ce stade.

3. Accompagnement à la réalisation du dossier et à l'entretien avec le jury VAE

L'accompagnement, assuré par une équipe VAE dédiée, a pour but d'aider le candidat :

- A aboutir à la réalisation d'un dossier écrit et personnel, propre à valoriser son expérience professionnelle et extra professionnelle au regard du diplôme visé et aux attendus du jury
- A se préparer à l'entretien avec le jury VAE
- A maintenir sa motivation tout au long de la démarche.

La réalisation du dossier VAE nécessite un investissement important de la part du candidat (environ 150 à 300 heures de travail réparties sur 10 à 12 mois en moyenne).

Format de la prestation d'accompagnement de l'université d'Evry-Val-d'Essonne :

- 3 sessions par an : janvier, mai et octobre
- Une alternance d'entretiens individuels avec un conseiller VAE et de 4 ateliers méthodologiques
- Un entretien avec les experts du diplôme (un enseignant et un professionnel)
- Un suivi par mail et par téléphone
- Des ressources méthodologiques en ligne disponibles sur la plateforme pédagogique « e-media »
- La possibilité d'un accompagnement totalement à distance pour les candidats très éloignés géographiquement.

Le candidat dispose en outre d'un accès aux ressources documentaires de la bibliothèque universitaire.

Pour toute information complémentaire sur la prestation d'accompagnement, consulter le document à télécharger sur notre site : DD-Prestation VAE UEVE.

4. Phase de validation

L'université d'Evry-Val-d'Essonne propose trois sessions de jury VAE par an :

- Février / mars
- Juin / juillet
- Octobre/novembre

Le jury VAE, composé d'enseignants et de professionnels, se prononce au vu du dossier et de l'entretien pour une validation totale ou partielle du diplôme demandé. En cas de validation partielle, il indique au candidat l'étendue de la validation accordée et les modalités pour obtenir les éléments manquants ("la prescription").

Le président de l'université notifie la décision du jury au candidat.

5. L'accompagnement en cas de validation partielle

En cas de validation partielle, l'équipe VAE accompagne le candidat pour lui permettre de réaliser les prescriptions conseillées par le jury VAE.

Contact : vae@univ-evry.fr